10 NOVEMBRE 2023

L'ÉCLAIR - SEHY
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA

VOLUME XLV - NUMÉRO 5

NÉGOCIATION NATIONALE ET GGI

Le 3 novembre dernier, le lendemain de la décision du Conseil fédératif de négociation (CFN) de déclencher la grève générale illimitée (GGI), je vous écrivais : **« Le gouvernement dispose maintenant de 20 jours pour agir aux tables de négociation et nous convaincre que la GGI n'est pas nécessaire. »**

Le même jour, le ministre Bernard Drainville déclarait à Noovo info ***« Quand j'ai vu illimité ça m'a un petit peu surpris. Pis, euh, tu dis illimité? Vous allez vraiment aller en grève sans vous arrêter jusqu'à temps qu'il y ait une entente là? Pis là, moi je pense aux enfants, je pense au personnel OK, je pense au personnel, pis on fait des propositions pour essayer d'améliorer leur vie là comme enseignant et comme personnel scolaire, mais je pense aux enfants et je pense aux parents également. Donc, j'espère qu'on va en venir à une entente, c'est ça ma réponse. »***

Ouf, par où commencer? Comment s'expliquer la surprise du ministre de l'Éducation considérant qu'à la fin de l'année scolaire 2022-2023, cinq des neuf syndicats affiliés à la FAE avaient en poche des mandats très forts de GGI? Quant aux propositions visant à améliorer la vie du personnel scolaire, soit M. Drainville ne lit pas les dépôts patronaux, soit il a une lecture très erronée de la réalité dans les milieux.

Le 3 novembre dernier, le premier ministre François Legault déclarait ***« Je ne comprends pas que plutôt que de venir s'assoir, ils fassent des menaces »*** (TVA, 3 novembre 2023). Encore une fois, le gouvernement, notre employeur qui dit vouloir notre bien, tente de miner notre crédibilité publiquement. Qu'est-ce qui justifiait rationnellement cette déclaration? Rien. Depuis plus d'un an, la FAE demande plus de disponibilités aux représentants patronaux afin de faire avancer la négociation. Faut-il rappeler que le gouvernement nous octroyait une rencontre de négociation par semaine en 2022-2023, alors que Sonia Lebel déclarait qu'elle souhaitait une entente avant l'été?

TABLE DES MATIÈRES

Négociation nationale et GGI 1-3

Demande des écoles de produire des trousses pédagogiques 4

Devancement de la rencontre de bulletin 5-8

Manifestation Montréal 9-10

Nous joindre 11

De plus, même si le rythme de négociation est de trois rencontres par semaine depuis septembre 2023, les négociateurs patronaux semblent avoir les mains liées. Alors, il est bien difficile de concilier ces faits avec les déclarations de nos ministres. La goutte qui fait déborder le vase, à la suite de la déclaration de M. Legault? Celui-ci nous invite à négocier plutôt que de menacer.

Or, il aura fallu environ huit heures aux porte-paroles patronaux pour accuser réception d'un texto les informant que la FAE déclencherait une GGI le 23 novembre en l'absence d'avancements significatifs. Le comité de négociation et le comité exécutif de la FAE se sont rencontrés pendant la fin de semaine afin de préparer le blitz de négociation qui, nous le croyons, n'allait pas manquer de commencer. Quelle ne fut pas notre surprise de constater que c'était le silence radio de la part du gouvernement ! Rien. Il n'y a donc pas eu d'ajout de rencontres de négociation à celles qui étaient déjà prévues.

Je vous invite à prendre connaissance du Point négo , produit par la FAE, qui vous a été envoyé par courriel hier matin.

Maintenant on fait quoi?

Contrairement à ce que tentent de faire croire nos ministres, la détermination des enseignants est bien réelle. Nous ne faisons pas de menace, nous tentons de donner une chance aux négociations. Malheureusement, il m'apparaît évident que nous devons nous préparer à exercer les mandats de GGI de façon forte et ferme. Si nous ne voulons pas nous priver de salaire en vain, il faut nous serrer les coudes et faire entendre nos voix sans faillir.

Outils de visibilité

Quotidiennement, le SEHY publie sur sa page Facebook un compte à rebours des jours avant le déclenchement de la GGI. Partagez cette publication sur vos comptes.
La FAE a produit des images qui peuvent être utilisées comme photos de profil Facebook. Utilisez ces images pour votre bannière ou la pastille qui vous identifie. Nous vous invitons également à utiliser cette bannière, aux couleurs de la FAE, pour vos signatures électroniques.

Finalement, **partagez les publications de la FAE et du SEHY sans modération.**
Vous pouvez être certains que le gouvernement et les représentants patronaux sont à l'affût de nos activités sur les médias sociaux de la même façon que nous scrutons leurs déclarations publiques.

Manifestation à Montréal

Lors de la première journée de GGI, une manifestation d'envergure est prévue à Montréal. Évidemment, les 66 500 membres de la FAE sont invités à y participer. Plus le taux de participation sera élevé, plus le message sera clair. À contrario, si la participation est faible, le gouvernement se sentira légitimé d'en faire à sa tête. Un sondage vous a été envoyé afin de planifier le transport et les repas dans le cadre de la manifestation à venir. **Vous devez y répondre, même si vous ne participerez pas à la manifestation. Le SEHY a besoin d'avoir une idée claire du nombre de participants. Il ne sera pas possible de commander le double de repas ou de réserver le double d'autobus « au cas où ».**

Considérant que le Front commun a annoncé qu'il sera en grève le 23 novembre prochain, il n'y aura pas de piquetage devant les écoles lors de cette journée. La priorité sera la manifestation à Montréal.

Horaire des quarts de piquetage

Depuis la fin du mois d'octobre, les responsables d'écoles travaillent à la planification des quarts de piquetage qui auront lieu à partir de la deuxième journée de GGI. Depuis, plusieurs enseignants ont interpellé le SEHY afin de soumettre des idées pour augmenter notre visibilité. Soyez assurés que des actions de visibilité seront organisées par le SEHY. Toutefois, je tiens à vous soumettre que c'est notre participation aux lignes de piquetage qui sera garante de notre visibilité.

D'ailleurs, le SEHY procédera au tirage de cartes-cadeaux (ex. : IGA) parmi les enseignants qui effectueront des quarts de piquetage. Voici ce qui est prévu :
Quotidiennement : dix cartes-cadeaux d'une valeur de 50 $ et 20 cartes-cadeaux de 25 $ à tirer parmi les enseignants qui ont effectué au moins un quart de piquetage durant la journée.

Après cinq jours de GGI : dix cartes-cadeaux de 100 $ à tirer parmi les enseignants qui auront effectué au moins cinq quarts de piquetage durant les cinq premiers jours de GGI.
Un fort taux de participation sera perçu comme une volonté des profs de faire changer les choses. À l'inverse, des lignes de piquetage dégarnies lanceront le message que nous sommes peu intéressés par l'issue de la négociation. Je vous demande donc de prendre vos dispositions afin de pouvoir effectuer cinq quarts de piquetage par semaine de GGI. Nous avons beaucoup à gagner en participant activement et massivement à la GGI.

Demande des écoles de produire des trousses pédagogiques

Au moment d'écrire ces lignes, des enseignants nous avisaient que leur direction d'école demandait de préparer des trousses pédagogiques afin de fournir des travaux aux élèves pendant les journées de grève (Front commun et FAE).

Nous vous rappelons que, pendant les jours de grève, les travailleurs de l'éducation vont se priver de salaire afin de faire pression sur le gouvernement pour que celui-ci améliore nos conditions de travail. Je vous rappelle que le travail de nature personnelle vous appartient. Votre direction ne peut pas vous imposer ce que vous ferez de ce temps.

Si le gouvernement craint l'impact de journées de grève sur les apprentissages des élèves, qu'il négocie et nous évite d'avoir à effectuer ces journées de grève.

Le SEHY tentera de discuter de la situation avec le CSSVDC et vous tiendra informés de la suite des choses. Pour l'instant, nous vous demandons de mettre cette demande sur la glace pour permettre au SEHY de faire des vérifications et des représentations auprès de la partie patronale.

En conclusion

Je profite de la conclusion pour vous exprimer ma satisfaction face à la mobilisation des enseignants du SEHY. Nous nous apprêtons, même si nous n'y tenons pas, à vivre une première GGI en éducation depuis 40 ans. En l'absence d'avancées significatives aux tables de négociation, les enseignants vont se priver de salaire afin de mettre de la pression sur le gouvernement et de faire avancer les choses. Il ne faut pas que ces sacrifices soient faits en vain. Nous devons plus que jamais être soudés et solidaires afin d'envoyer un message clair sans interférences qui pourraient être utilisées contre nous par nos patrons.
Les enseignants, les élèves et l'école publique ont assez souffert, il faut que ça change. Le gouvernement doit prendre des actions qui auront des effets concrets sur notre quotidien. Il n'est plus suffisant de saupoudrer de l'aide par-ci par-là en nous demandant de faire le reste sans reconnaissance.

Solidairement,

Sophie Veilleux, présidente

Devancement de la rencontre de remise de bulletins de la première étape en raison de la date du déclenchement de la grève générale illimitée (GGI)

Votre rencontre de remise de bulletins de la première étape était initialement prévue le 23 novembre prochain, soit la date du déclenchement de la GGI? Votre direction souhaite devancer cette rencontre? Voici ce qui est prévu à notre contrat de travail sur le sujet :

Conformément à la clause 8-5.02 C) de notre Entente nationale, la direction peut apporter des changements, qu'ils soient ponctuels ou permanents, à l'horaire des enseignants :

« *8-5.00 SEMAINE RÉGULIÈRE DE TRAVAIL*

8-5.01

La semaine régulière de travail est de 5 jours du lundi au vendredi et comporte en moyenne 32 heures de travail à l'école (ou son équivalent sur une base annuelle de 1 280 heures).

Malgré ce qui précède, l'enseignante ou l'enseignant doit être présent à l'école en moyenne 30 heures par semaine (ou son équivalent sur une base annuelle de 1 200 heures).

Cependant, le centre de services ou la direction de l'école peut assigner l'enseignante ou l'enseignant à un lieu de travail autre que l'école.

8-5.02

C) Tout en respectant le nombre d'heures sur une base annuelle prévu à la clause 8-5.01, la direction de l'école peut, au besoin, requérir la présence des enseignantes et enseignants à un moment précis de la semaine pour répondre à des besoins ponctuels ou permanents :

1)s'il s'agit d'une demande à caractère occasionnel, le préavis doit être suffisant pour permettre à l'enseignante ou l'enseignant d'être présent au moment voulu;
2) s'il s'agit d'une demande à caractère permanent, l'enseignante ou l'enseignant doit avoir été consulté et, à défaut d'entente sur le moment du changement, le préavis doit être d'au moins 5 jours. »

Avant d'apporter un tel changement officiel, le CPE de l'école est consulté, tel que prévu à la clause 4-2.11 17. de notre Entente locale :

« *4-2.00 COMITÉ DE PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS*

4-2.11 Le Comité de participation des enseignants, ou ce qui en tient lieu, est consulté sur les objets de la présente clause. À cette occasion, il peut soumettre une recommandation écrite à la direction sur ces objets :

17. le moment, le contenu et les modalités des rencontres prévues à la clause 8-7.10 ; »

La clause 8-7.10 de notre Entente locale prévoit les dispositions quant aux rencontres collectives et de parents que voici ici-bas :

« *88-7.10 RENCONTRES COLLECTIVES ET RÉUNIONS POUR RENCONTRER LES PARENTS*

Le Centre de services ou la direction de l'école peut convoquer les enseignants pour toute rencontre collective durant l'année de travail de l'enseignant, en tenant compte des dispositions suivantes :

A) L'enseignant est tenu d'assister à ces réunions à l'intérieur de la semaine régulière de travail ; cependant, il n'est jamais tenu d'assister à des rencontres collectives tenues les samedis, dimanches et jours de fête. Le Centre de services reconnaît qu'il est important que les enseignants orthopédagogues et les spécialistes du primaire tiennent, de temps à autre au niveau du Centre de services, des réunions par spécialité à l'intérieur de leur semaine régulière de travail. Le Centre de services en facilite donc l'organisation.

B) À l'extérieur de la semaine régulière de travail, l'enseignant ne peut être tenu d'assister pendant son année de travail à plus de :

a) dix rencontres collectives d'enseignants convoquées par le Centre de services ou la direction de l'école. Ces réunions se tiennent généralement après la sortie de l'ensemble des élèves de l'école. Aux fins de l'application du présent sous-paragraphe, est considérée comme rencontre collective d'enseignants toute rencontre d'un groupe défini d'enseignants tels que degré, cycle, niveau, discipline et école ;

b) la convocation à une rencontre collective doit être transmise au moins 24 heures (un jour ouvrable) avant celle-ci à moins d'un événement urgent et fortuit.

c) trois réunions pour rencontrer les parents. Ces rencontres se tiennent normalement en soirée.

Cependant, la direction de l'école peut convenir avec les enseignants d'autres réunions pour rencontrer les parents sans tenir compte de l'horaire de la semaine de travail. Dans ce cas, l'enseignant est compensé par une réduction de sa semaine régulière de travail pour un temps égal à la durée d'une telle réunion. Telle compensation en temps est prise à un moment convenu entre la direction de l'école et l'enseignant. »

Ainsi, le CPE peut tout à fait faire des recommandations écrites à la direction sur le sujet (par exemple, soumettre une autre date souhaitée par les enseignants, soumettre des éléments de contenu lors de ces rencontres, etc.). Ultimement, il n'en demeure pas moins que c'est la direction qui tranche à la suite d'une consultation en soumettant ses motifs.

Malgré ce qui précède, il ne faut pas exclure que les enseignants détiennent cinq jours ouvrables pour la remise de leurs notes à partir de la date de fin de l'étape, et ce, conformément à la clause 8-5.05 D) de notre Entente locale :

« 8-5.05 MODALITÉS DE DISTRIBUTION DES HEURES DE TRAVAIL

Les heures de travail sont déterminées par la direction de l'école selon les paramètres prévus à la convention collective sous réserve des éléments suivants :

D) La remise des notes à la fin de l'étape ne peut être exigée avant la cinquième journée ouvrable suivant la dernière journée de l'étape, à l'exception de la période des examens de fin d'année où ce délai pourrait être diminué pour laisser deux jours ouvrables pour l'organisation des cours de récupération d'été. »

À titre d'exemple, l'étape se termine le vendredi 10 novembre, à 16 h. Les enseignants ont donc jusqu'au vendredi 17 novembre, à 16 h, pour remettre leurs notes. Est-ce que votre direction souhaite devancer votre rencontre de parents pour les 16 et 17 novembre? Si tel est le cas, votre direction ne peut pas déroger à ce qui est prévu ci-dessus. Est-ce à croire, alors, qu'elle s'attend à une rencontre de parents sans remise de bulletins? Les rencontres de parents ne serviront qu'à parler du comportement de leur enfant? Ce sera à mettre au clair auprès d'elle, et je vous invite à avoir le tout par écrit. De plus, il serait judicieux que vous fassiez la demande à votre direction qu'elle transmette une communication écrite aux parents afin d'éviter tout malentendu lors de la rencontre s'il s'avère qu'il n'y a pas de remise de bulletins.

Marie-France Lemieux, première vice-présidente

N'hésitez pas à nous contacter pour toute autre information sur le sujet selon votre école :
Pour le secteur du préscolaire et du primaire : Maryse Gaboriault et Marie-Jeanne Lévesque;
Pour le secteur du secondaire : Marie-France Lemieux et Sophie Veilleux;
Pour le secteur de l'EDA et de la FP : Marie-France Lemieux et Sophie Veilleux.

MANIFESTATION MONTRÉAL

IMPORTANT MESSAGE

! Sondage

La date prévue de la grève générale illimitée est le

23 NOVEMBRE 2023

Le lancement de la GGI est le moment de démontrer de façon spectaculaire l'unité, la détermination et la solidarité des membres.

Rassemblement à 8 h 30
Départ vers Montréal à 9 h

3 LIEUX DE RENCONTRE (VOIR PAGE SUIVANTE)

Début de la manifestation vers 11 h
Fin de la manifestation : vers 15 h
Arrivée : vers 17 h aux quatre points de départ.

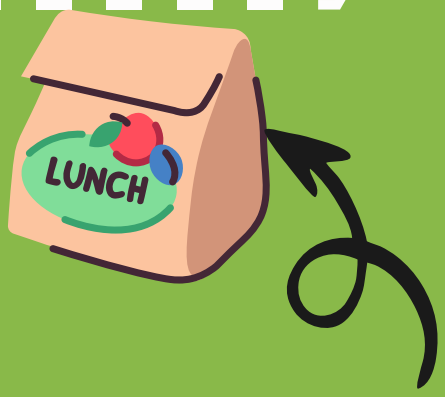

Offert aux participants

Le covoiturage fortement suggéré,car les espaces de stationnement sont restreints

Les points de départs et d'arrivées

La Grillade / St-Alphonse de Granby

Zoo de Granby près du centre funéraire Bessettte

Bromont Montagne d'expériences

P2 ou le plus près possible, svp

Marché du village Ange-Gardien

Au fond du stationnement, svp

POUR NOUS JOINDRE

PRÉSIDENTE

Sophie Veilleux

sophieveilleux@sehy.qc.ca

ENSEIGNANTES LIBÉRÉES

Maryse Gaboriault
marysegaboriault@sehy.qc.ca

Julie Gosselin
juliegosselin@sehy.qc.ca

Marie-France Lemieux
mariefrancelemieux@sehy.qc.ca

Marie-Jeanne Lévesque
mariejeannelevesque@sehy.qc.ca

Eloïse Thibault
eloisethibault@sehy.qc.ca

SECRÉTARIAT

8 h 45 à 16 h 15 (15 h 45 juillet-août)
fermé de 12 h 30 à 13 h 30

TÉLÉPHONE: 450-375-3521
TÉLÉCOPIEUR: 450-375-0407
WWW.SEHY.QC.CA

On gagne à être polis et courtois...

à l'oral et à l'écrit.

Nous sommes là pour vous aider!

QUESTIONS? COMMENTAIRES!

MARIEEVEPICARD@SEHY.QC.CA

DATES IMPORTANTES

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

À venir

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À venir

CONSEIL D'ADMINISTRATION

21 novembre 2023

CONSEIL FÉDÉRATIF

13-14-15 décembre 2023

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Pour ne rien manquer, abonnez-vous à la page Facebook du SEHY